

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
30 novembre 2006 (30.11.2006)

PCT

(10) Numéro de publication internationale  
WO 2006/125532 A1

(51) Classification internationale des brevets :  
C08K 5/5455 (2006.01) B60C 1/00 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/EP2006/004435

(22) Date de dépôt international : 11 mai 2006 (11.05.2006)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :  
0505518 26 mai 2005 (26.05.2005) FR

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf CA, MX, US) :  
SOCIETE DE TECHNOLOGIE MICHELIN [FR/FR];  
23, Rue Breschet, F-63000 Clermont-Ferrand (FR).

(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : MICHE-  
LIN RECHERCHE ET TECHNIQUE S.A. [CH/CH];  
Route Louis-Braille 10 et 12, CH-1763 Granges-Paccot  
(CH).

(72) Inventeurs; et

(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : ARAUJO  
DA SILVA, José Carlos [FR/FR]; 42, Chemin des Vioux,  
F-63430 Pont du Chateau (FR). LONGCHAMBON,  
Karine [FR/FR]; Résidence l'Enval, 7, allée du Parc,  
F-63110 Beaumont (FR). STERIN, Sébastien [FR/FR];  
3, rue du Lavoir, F-69450 Saint Cyr au Mont d'or (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de  
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT,  
AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO,  
CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB,  
GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG,  
KM, KN, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, LY,  
MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NA, NG, NI, NO,  
NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK,  
SL, SM, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ,  
VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre  
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,  
GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM,  
ZW), eurasién (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM),  
européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI,  
FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, NL, PL, PT,  
RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA,  
GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des  
revendications, sera republiée si des modifications sont re-  
çues

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abrévia-  
tions, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et  
abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de  
la Gazette du PCT.

(54) Title: RUBBER COMPOSITION FOR TYRE COMPRISING AN ORGANOSILOXANE COUPLING AGENT

(54) Titre : COMPOSITION DE CAOUTCHOUC POUR PNEUMATIQUE COMPORTANT UN AGENT DE COUPLAGE OR-  
GANOSILOXANE

(57) Abstract: The invention concerns a rubber composition for making tyres or semi-finished products for tyres, based on at least one isoprene elastomer, one inorganic filler as reinforcing filler, one polyfunctional organosiloxane coupling agent capable of binding the reinforcing inorganic filler and the isoprene elastomer, comprising per molecule, grafted on its silicon atoms, at least one hydroxyl or hydrolyzable function enabling it to be grafted on the reinforcing inorganic filler and at least one group bearing at least one functional azo-dicarbonyl -CO-N=N-CO- group enabling it to be grafted on the isoprene elastomer.

(57) Abrégé : La présente invention a pour objet une composition de caoutchouc destinée à la fabrication de pneumatiques ou de produits semi-finis pour pneumatiques, à base d'au moins un élastomère isoprénique, une charge inorganique à titre de charge renforçante, un agent de couplage organosiloxane polyfonctionnel apte à assurer la liaison entre la charge inorganique renforçante et l'élastomère isoprénique, comportant par molécule, greffés sur ses atomes de silicium, d'une part au moins une fonction hydroxyle ou hydrolysable lui permettant de se greffer sur la charge inorganique renforçante, d'autre part, au moins un groupe porteur d'au moins un groupe fonctionnel azo-dicarbonyle -CO-N=N-CO- lui permettant de se greffer sur l'élastomère isoprénique.

WO 2006/125532 A1

**COMPOSITION DE CAOUTCHOUC POUR PNEUMATIQUE  
COMPORTANT UN AGENT DE COUPLAGE ORGANOSILOXANE**

5 La présente invention est relative aux compositions d'élastomères diéniques renforcées d'une charge inorganique telle que silice, destinées à la fabrication de pneumatiques ou de produits semi-finis pour pneumatiques, en particulier aux bandes de roulement de ces pneumatiques.

10 Elle se rapporte plus particulièrement aux agents de couplage destinés à assurer la liaison, dans de telles compositions, entre ces élastomères diéniques et ces charges inorganiques renforçantes.

15 De façon à réduire la consommation de carburant et les nuisances émises par les véhicules à moteur, des efforts importants ont été réalisés par les concepteurs de pneumatiques afin d'obtenir des pneumatiques présentant à la fois une très faible résistance au roulement, une adhérence améliorée tant sur sol sec que sur sol humide ou enneigé, ainsi qu'une bonne résistance à l'usure.

20 Ceci a été rendu possible notamment grâce à la mise au point de nouvelles compositions d'élastomères renforcées de charges inorganiques spécifiques qualifiées de "renforçantes", présentant une haute dispersibilité, capables de rivaliser avec le noir de carbone conventionnel du point de vue renforçant, et offrant en outre à ces compositions une hystérèse réduite synonyme d'une plus basse résistance au roulement pour les pneumatiques les comportant. De telles compositions de caoutchouc, comportant des charges inorganiques  
25 renforçantes par exemple du type silices ou alumines, ont par exemple été décrites dans les brevets ou demandes de brevet EP 501 227 ou US 5 227 425, EP 735 088 ou US 5 852 099, EP 810 258 ou US 5 900 449, EP 881 252, WO99/02590, WO99/06480, WO00/05300, WO00/05301, WO02/10269.

30 La mise en œuvre (ou "processabilité") des compositions de caoutchouc contenant de telles charges reste néanmoins plus difficile que pour les compositions de caoutchouc chargées conventionnellement de noir de carbone. En particulier, il est nécessaire d'utiliser un agent de couplage, encore appelé agent de liaison, qui a pour fonction d'assurer la connexion entre la surface des particules de charge inorganique et l'élastomère, tout en facilitant la dispersion de  
35 cette charge inorganique au sein de la matrice élastomérique.

Par agent de "couplage" (charge inorganique/élastomère), on rappelle ici que doit être entendu, de manière connue, un agent apte à établir une connexion suffisante, de nature chimique et/ou physique, entre la charge inorganique et l'élastomère diénique.

Un tel agent de couplage, au moins bifonctionnel, a comme formule générale simplifiée « Y-W-X », dans laquelle:

- 5 - Y représente un groupe fonctionnel (fonction "Y") qui est capable de se lier physiquement et/ou chimiquement à la charge inorganique, une telle liaison pouvant être établie, par exemple, entre un atome de silicium de l'agent de couplage et les groupes hydroxyle (OH) de surface de la charge inorganique (par exemple les silanols de surface lorsqu'il s'agit de silice) ;
- 10 - X représente un groupe fonctionnel (fonction "X") capable de se lier physiquement et/ou chimiquement à l'élastomère diénique, par exemple par l'intermédiaire d'un atome de soufre ;
- W représente un groupe divalent permettant de relier "Y" et "X".

15 Les agents de couplage ne doivent en particulier pas être confondus avec de simples agents de recouvrement de la charge inorganique qui, de manière connue, peuvent comporter la fonction Y active vis-à-vis de la charge inorganique mais sont en tout cas dépourvus de la fonction X active vis-à-vis de l'élastomère diénique.

20 Des agents de couplage, notamment (silice/ élastomère diénique), ont été décrits dans un grand nombre de documents brevet, les plus connus étant des silanes sulfurés bifonctionnels, en particulier des alkoxy-silanes, considérés aujourd'hui comme les produits apportant, pour des vulcanisats chargés à la silice, le meilleur compromis en terme de sécurité au grillage, de facilité de mise en oeuvre et de pouvoir renforçant. Parmi ces silanes sulfurés, doit être cité tout particulièrement le tétrasulfure de bis 3-triéthoxysilylpropyle (en abrégé TESPT), agent  
25 de couplage de référence dans les pneumatiques à basse résistance au roulement qualifiés de "Pneus Verts" pour l'économie d'énergie offerte (concept "*Energy-saving Green Tyres*").

30 On cherche toujours aujourd'hui à améliorer les performances de ces agents de couplage pour charge inorganique telle que silice.

Le besoin est particulièrement présent dans le cas de matrices de caoutchouc à base d'un élastomère isoprénique telles que celles utilisées dans les bandes de roulement de pneumatiques Poids-lourd, dans lesquelles, de manière connue, une liaison efficace avec l'élastomère est beaucoup plus difficile à obtenir, comparativement à l'emploi de noir de  
35 carbone.

Poursuivant leurs recherches, les Demanderesses ont découvert un nouvel agent de couplage pour charge inorganique qui permet d'améliorer de manière très sensible, en présence d'un élastomère isoprénique, l'hystérèse des compositions de caoutchouc, par voie de conséquence  
40 la résistance au roulement des pneumatiques et donc la consommation d'énergie des véhicules automobiles équipés de tels pneumatiques.

En conséquence, un premier objet de l'invention concerne une composition de caoutchouc destinée à la fabrication de pneumatiques ou de produits semi-finis pour pneumatiques, à base d'au moins un élastomère isoprénique, une charge inorganique à titre de charge  
5 renforçante, un agent de couplage organosiloxane polyfonctionnel comportant par molécule, pour assurer la liaison entre la charge inorganique renforçante et l'élastomère isoprénique, greffés sur ses atomes de silicium, d'une part au moins une fonction hydroxyle ou hydrolysable lui permettant de se greffer sur la charge inorganique renforçante, d'autre part,  
10 au moins un groupe porteur d'au moins un groupe fonctionnel lui permettant de se greffer sur l'élastomère isoprénique, ladite composition étant caractérisée en ce que ledit groupe fonctionnel est un groupe azo-dicarbonyle  $-\text{CO}-\text{N}=\text{N}-\text{CO}-$ .

L'invention a également pour objet un procédé pour préparer une composition de caoutchouc destinée à la fabrication de pneumatiques ou de produits semi-finis pour pneumatiques,  
15 présentant une hystérèse améliorée, cette composition étant à base d'un élastomère isoprénique, d'une charge inorganique renforçante et d'un agent de couplage organosiloxane polyfonctionnel, ledit procédé comportant les étapes suivantes :

- 20 - incorporer à un élastomère isoprénique, au cours d'une première étape dite "non-productive", en une ou plusieurs fois, au moins une charge inorganique renforçante et la totalité ou une première partie de l'agent de couplage organosiloxane assurant la liaison entre ladite charge inorganique renforçante et l'élastomère isoprénique, en malaxant thermomécaniquement le tout, en une ou plusieurs fois, jusqu'à atteindre une température maximale comprise entre 110°C et 190°C ;
- 25 - refroidir l'ensemble à une température inférieure à 100°C ;
- incorporer ensuite, au cours d'une seconde étape dite "productive", le cas échéant la seconde partie de l'agent de couplage, puis un système de réticulation (ou vulcanisation) ;
- malaxer le tout jusqu'à une température maximale inférieure à 120°C,

30

et étant caractérisé en ce ledit agent de couplage organosiloxane répond à la définition donnée ci-dessus.

L'invention a également pour objet l'utilisation d'une composition selon l'invention pour la  
35 fabrication de pneumatiques ou de produits semi-finis en caoutchouc destinés à ces pneumatiques, ces produits semi-finis étant notamment choisis dans le groupe constitué par les bandes de roulement, les nappes d'armature de sommet, les flancs, les nappes d'armature de carcasse, les bourrelets, les protecteurs, les sous-couches, les blocs de caoutchouc et autres gommés internes, notamment les gommés de découplage, destinés à assurer la liaison ou  
40 l'interface entre les zones précitées des pneumatiques.

L'invention a également pour objet ces pneumatiques et ces produits semi-finis eux-mêmes, lorsqu'ils comportent une composition de caoutchouc conforme à l'invention. L'invention concerne en particulier les bandes de roulement de pneumatiques, ces bandes de roulement pouvant être utilisées lors de la fabrication de pneumatiques neufs ou pour le rechapage de pneumatiques usagés ; grâce aux compositions de l'invention, ces bandes de roulement présentent à la fois une résistance élevée à l'usure et une résistance au roulement réduite.

La composition conforme à l'invention est particulièrement adaptée à la fabrication de pneumatiques ou de bandes de roulement de pneumatiques destinés à équiper des véhicules de tourisme, camionnettes, véhicules 4x4 (à 4 roues motrices), deux roues, "Poids-lourd" – c'est-à-dire métro, bus, engins de transport routier (camions, tracteurs, remorques), véhicules hors-la-route) –, avions, engins de génie civil, agricole, ou de manutention.

L'invention ainsi que ses avantages seront aisément compris à la lumière de la description et des exemples de réalisation qui suivent.

### I. MESURES ET TESTS UTILISES

Les compositions de caoutchouc sont caractérisées, avant et après cuisson, comme indiqué ci-après.

#### I-1. Rhéométrie:

Les mesures sont effectuées à 150°C avec un rhéomètre à chambre oscillante, selon la norme DIN 53529 - partie 3 (juin 1983). L'évolution du couple rhéométrique en fonction du temps décrit l'évolution de la rigidification de la composition par suite de la réaction de vulcanisation. Les mesures sont traitées selon la norme DIN 53529 - partie 2 (mars 1983) :  $T_i$  est le délai d'induction, c'est-à-dire le temps nécessaire au début de la réaction de vulcanisation ;  $T_\alpha$  (par exemple  $T_{99}$ ) est le temps nécessaire pour atteindre une conversion de  $\alpha\%$ , c'est-à-dire  $\alpha\%$  (par exemple 99%) de l'écart entre les couples minimum et maximum. On mesure également la constante de vitesse de conversion notée  $K$  (exprimée en  $\text{min}^{-1}$ ), d'ordre 1, calculée entre 30% et 80% de conversion, qui permet d'apprécier la cinétique de vulcanisation.

#### I-2. Essais de traction

Ces essais permettent de déterminer les contraintes d'élasticité et les propriétés à la rupture. Sauf indication différente, ils sont effectués conformément à la norme française NF T 46-002 de septembre 1988. On mesure en seconde élongation (i.e. après un cycle d'accommodation)

les modules sécants nominaux (ou contraintes apparentes, en MPa) à 10% d'allongement (notés M10), 100% d'allongement (M100) et 300% d'allongement (M300). On mesure également les contraintes à la rupture (en MPa) et les allongements à la rupture (en %).

### 5 I-3. Propriétés dynamiques

Les propriétés dynamiques  $\Delta G^*$  et  $\tan(\delta)_{\max}$  sont mesurées sur un viscoanalyseur (Metravib VA4000), selon la norme ASTM D 5992-96. On enregistre la réponse d'un échantillon de composition vulcanisée (éprouvette cylindrique de 4 mm d'épaisseur et de 400 mm<sup>2</sup> de section), soumis à une sollicitation sinusoïdale en cisaillement simple alterné, à la fréquence de 10Hz, à 60°C. On effectue un balayage en amplitude de déformation de 0,1 à 50% (cycle aller), puis de 50% à 1% (cycle retour). Les résultats exploités sont le module complexe de cisaillement dynamique ( $G^*$ ) et le facteur de perte  $\tan \delta$ . Pour le cycle retour, on indique la valeur maximale de  $\tan \delta$  observée ( $\tan(\delta)_{\max}$ ), ainsi que l'écart de module complexe ( $\Delta G^*$ ) entre les valeurs à 0,1% et à 50% de déformation (effet Payne).

## II. DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'INVENTION

20 Les compositions de caoutchouc selon l'invention sont à base d'au moins : un (c'est-à-dire au moins un) élastomère isoprénique ; une (au moins une) charge inorganique à titre de charge renforçante ; un (au moins un) agent de couplage organosiloxane tel que décrit en détail ci-après, assurant la liaison entre ladite charge inorganique et l'élastomère isoprénique.

25 Bien entendu, par l'expression composition "à base de", il faut entendre une composition comportant le mélange et/ou le produit de réaction des différents constituants utilisés, certains de ces constituants de base (par exemple l'agent de couplage et la charge inorganique renforçante) étant susceptibles de, ou destinés à, réagir entre eux, au moins en partie, lors des  
30 différentes phases de fabrication des compositions, en particulier au cours de leur vulcanisation (cuisson).

Dans la présente description, sauf indication expresse différente, tous les pourcentages (%) indiqués sont des % en masse.

### 35 II-1. Elastomère isoprénique

Rappelons tout d'abord que par élastomère (ou caoutchouc, les deux termes étant ici considérés comme synonymes) "diénique", doit être entendu par définition un élastomère issu  
40 au moins en partie (i.e., un homopolymère ou un copolymère) de monomères diènes c'est-à-dire de monomères porteurs de deux doubles liaisons carbone-carbone, conjuguées ou non.

Par élastomère diénique "essentiellement insaturé", on entend ici un élastomère diénique issu au moins en partie de monomères diènes conjugués, ayant un taux de motifs ou unités d'origine diénique (diènes conjugués) qui est supérieur à 15% (% en moles). Dans la catégorie des élastomères diéniques "essentiellement insaturés", on entend en particulier par  
5 élastomère diénique "fortement insaturé" un élastomère diénique ayant un taux de motifs d'origine diénique (diènes conjugués) qui est supérieur à 50%.

Ces définitions générales étant données, on entend dans la présente demande par "élastomère isoprénique", de manière connue, un homopolymère ou un copolymère d'isoprène, en d'autres  
10 termes un élastomère diénique choisi dans le groupe constitué par le caoutchouc naturel (NR), les polyisoprènes de synthèse (IR), les différents copolymères d'isoprène et les mélanges de ces élastomères. Parmi les copolymères d'isoprène, on citera en particulier les copolymères d'isobutène-isoprène (caoutchouc butyle - IIR), d'isoprène-styrène (SIR), d'isoprène-butadiène (BIR) ou d'isoprène-butadiène-styrène (SBIR).

15 Cet élastomère isoprénique est de préférence du caoutchouc naturel ou un polyisoprène de synthèse du type cis-1,4. Parmi ces polyisoprènes de synthèse, sont utilisés de préférence des polyisoprènes ayant un taux (% molaire) de liaisons cis-1,4 supérieur à 90%, plus préférentiellement encore supérieur à 98%.

20 En coupage avec l'élastomère isoprénique ci-dessus, les compositions de l'invention peuvent contenir des élastomères diéniques autres qu'isopréniques, à titre minoritaire (i.e., pour moins de 50% en poids) ou majoritaire (i.e., pour plus de 50% en poids), selon les applications visées. Elles pourraient également comporter des élastomères non diéniques, voire des  
25 polymères autres que des élastomères, par exemple des polymères thermoplastiques. A titre d'exemples de tels élastomères diéniques non isopréniques, on citera notamment tout élastomère diénique fortement insaturé, choisi en particulier dans le groupe constitué par les polybutadiènes (BR), les copolymères de butadiène, notamment les copolymères de styrène-butadiène (SBR), et les mélanges de ces différents élastomères.

30 L'amélioration du couplage apportée par l'invention est particulièrement notable sur des compositions de caoutchouc dont la base élastomérique est constituée majoritairement (i.e., à plus de 50% en poids) de polyisoprène, i.e., de caoutchouc naturel ou de polyisoprène de synthèse.

35 La composition conforme à l'invention est particulièrement destinée à une bande de roulement pour pneumatique, qu'il s'agisse d'un pneumatique neuf ou usagé (rechapage), en particulier pour pneumatique destiné à des véhicules industriels ou utilitaires tels que "Poids-lourd" - i.e., métro, bus, engins de transport routier (camions, tracteurs, remorques), véhicules  
40 hors-la-route.

Dans un tel cas, le meilleur mode de réalisation connu de l'invention consiste à utiliser comme élastomère isoprénique uniquement du polyisoprène, plus préférentiellement du caoutchouc naturel. C'est pour de telles conditions que l'on a observé les meilleures performances en termes de résistance au roulement et de résistance à l'usure.

5

Mais l'homme du métier des pneumatiques comprendra que divers coupages entre élastomère isoprénique, notamment caoutchouc naturel, et d'autres élastomères diéniques, en particulier SBR et/ou BR, sont également possibles dans des compositions de caoutchouc conformes à l'invention utilisables par exemple pour diverses parties du pneumatique autres que sa bande de roulement, par exemple de nappes d'armature de sommet (par exemple de nappes de travail, nappes de protection ou nappes de freinage), de nappes d'armature de carcasse, de flancs, de bourrelets, de protecteurs, de sous-couches, de blocs de caoutchouc et autres gommages internes assurant l'interface entre les zones précitées des pneumatiques.

10

15

Selon un autre mode de réalisation préférentiel de l'invention, notamment lorsqu'elle est destinée à un flanc de pneumatique ou à une gomme intérieure étanche de pneumatique sans chambre (ou autre élément imperméable à l'air), la composition conforme à l'invention peut contenir au moins un élastomère diénique essentiellement saturé, en particulier au moins un copolymère EPDM ou un caoutchouc butyle (éventuellement chloré ou bromé), que ces copolymères soient utilisés seuls ou en mélange avec des élastomères diéniques fortement insaturés tels que cités précédemment, notamment NR ou IR, BR ou SBR.

20

## II-2. Charge inorganique renforçante

25

Par "charge inorganique renforçante", doit être entendu ici, de manière connue, toute charge inorganique ou minérale, quelles que soient sa couleur et son origine (naturelle ou de synthèse), encore appelée charge "blanche", charge "claire" ou encore charge "non-noire" ("*non-black filler*") par opposition au noir de carbone, cette charge inorganique étant capable de renforcer à elle seule, sans autre moyen qu'un agent de couplage intermédiaire, une composition de caoutchouc destinée à la fabrication d'une bande de roulement de pneumatiques, en d'autres termes apte à remplacer, dans sa fonction de renforcement, un noir de carbone conventionnel de grade pneumatique pour bande de roulement. Une telle charge se caractérise généralement par la présence de groupes fonctionnels, notamment hydroxyle (-OH), à sa surface, nécessitant en cela l'emploi d'un agent ou système de couplage destiné à assurer une liaison chimique stable entre l'élastomère isoprénique et ladite charge.

35

Préférentiellement, la charge inorganique renforçante est une charge du type siliceuse ou alumineuse, ou un mélange de ces deux types de charges.

40

La silice (SiO<sub>2</sub>) utilisée peut être toute silice renforçante connue de l'homme du métier, notamment toute silice précipitée ou pyrogénée présentant une surface BET ainsi qu'une

surface spécifique CTAB toutes deux inférieures à 450 m<sup>2</sup>/g, de préférence de 30 à 400 m<sup>2</sup>/g. Les silices précipitées hautement dispersibles (dites "HDS") sont préférées, en particulier lorsque l'invention est mise en œuvre pour la fabrication de pneumatiques présentant une faible résistance au roulement ; comme exemples de telles silices, on peut citer les silices

5 Ultrasil 7000 de la société Degussa, les silices Zeosil 1165 MP, 1135 MP et 1115 MP de la société Rhodia, la silice Hi-Sil EZ150G de la société PPG, les silices Zeopol 8715, 8745 ou 8755 de la Société Huber, les silices telles que décrites dans la demande WO 03/016387.

L'alumine (Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub>) renforçante utilisée préférentiellement est une alumine hautement dispersible ayant une surface BET allant de 30 à 400 m<sup>2</sup>/g, plus préférentiellement entre 60 et 250 m<sup>2</sup>/g, une taille moyenne de particules au plus égale à 500 nm, plus préférentiellement au plus égale à 200 nm. Comme exemples non limitatifs de telles alumines renforçantes, on peut citer notamment les alumines "Baikalox A125" ou "CR125" (société Baikowski), "APA-100RDX" (Condéa), "Aluminoxid C" (Degussa) ou "AKP-G015" (Sumitomo Chemicals).

15

A titre d'autres exemples de charge inorganique susceptible d'être utilisée dans les compositions de caoutchouc de l'invention peuvent être encore cités des (oxyde-)hydroxydes d'aluminium, des aluminosilicates, des oxydes de titane, des carbures ou nitrures de silicium, tous du type renforçants tels que décrits par exemple dans les demandes WO 99/28376,

20 WO 00/73372, WO 02/053634, WO 2004/003067, WO 2004/056915.

25

Lorsque les bandes de roulement de l'invention sont destinées à des pneumatiques à faible résistance au roulement, la charge inorganique renforçante utilisée, en particulier s'il s'agit de silice, a de préférence une surface BET comprise entre 60 et 350 m<sup>2</sup>/g. Un mode de réalisation avantageux de l'invention consiste à utiliser une charge inorganique renforçante, en particulier une silice, ayant une surface spécifique BET élevée, comprise dans un domaine de 130 à 300 m<sup>2</sup>/g, en raison du haut pouvoir renforçant reconnu de telles charges. Selon un autre mode préférentiel de réalisation de l'invention, on peut utiliser une charge inorganique renforçante, en particulier une silice, présentant une surface spécifique BET inférieure à 130

30 m<sup>2</sup>/g, préférentiellement dans un tel cas comprise entre 60 et 130 m<sup>2</sup>/g (voir par exemple demandes WO03/002648 et WO03/002649).

30

L'état physique sous lequel se présente la charge inorganique renforçante est indifférent, que ce soit sous forme de poudre, de microperles, de granulés, de billes ou toute autre forme densifiée appropriée. Bien entendu on entend également par charge inorganique renforçante des mélanges de différentes charges inorganiques renforçantes, en particulier de charges siliceuses et/ou alumineuses hautement dispersibles telles que décrites ci-dessus.

35

L'homme du métier saura adapter le taux de charge inorganique renforçante selon la nature de la charge inorganique utilisée et selon le type de pneumatique concerné, par exemple pneumatique pour moto, pour véhicule de tourisme ou encore pour véhicule utilitaire tel que

40

camionnette ou Poids lourd. De préférence, ce taux de charge inorganique renforçante sera choisi compris entre 20 et 200 pce, plus préférentiellement entre 30 et 150 pce, en particulier supérieur à 40 pce (par exemple compris entre 40 et 120 pce, notamment entre 40 et 80 pce).

- 5 Dans le présent exposé, la surface spécifique BET est déterminée de manière connue par adsorption de gaz à l'aide de la méthode de Brunauer-Emmett-Teller décrite dans "*The Journal of the American Chemical Society*" Vol. 60, page 309, février 1938, plus précisément selon la norme française NF ISO 9277 de décembre 1996 (méthode volumétrique multipoints (5 points) - gaz: azote - dégazage: 1heure à 160°C - domaine de pression relative  $p/p_0$  : 0.05  
10 à 0.17). La surface spécifique CTAB est la surface externe déterminée selon la norme française NF T 45-007 de novembre 1987 (méthode B).

Enfin, l'homme du métier comprendra qu'à titre de charge équivalente de la charge inorganique renforçante décrite dans le présent paragraphe, pourrait être utilisée une charge  
15 renforçante d'une autre nature, notamment organique, dès lors que cette charge renforçante serait recouverte d'une couche inorganique telle que silice, ou bien comporterait à sa surface des sites fonctionnels, notamment hydroxyles, nécessitant l'utilisation d'un agent de couplage pour établir la liaison entre la charge et l'élastomère.

### 20 II-3. Agent de couplage organosiloxane

On rappelle tout d'abord que, selon des définitions bien connues de l'homme du métier, doit être entendu :

- 25 - par composé "organosilicié" ou "organosilicique" ("*organosilicon compound*"), un composé organique renfermant au moins une liaison carbone-silicium ;  
- par groupe "silylé" un groupe porteur d'un seul (il est alors qualifié de monosilylé) ou de plusieurs (il est alors qualifié alors de polysilylé) atome(s) de silicium.  
- par "organosiloxane" tout composé organique, oligomère, polymère comportant au  
30 moins un (i.e., un ou plusieurs) groupement(s)  $\equiv\text{Si}-\text{O}-\text{Si}\equiv$ , et les mélanges de tels composés.

Comme expliqué précédemment, un agent de couplage (charge inorganique/ élastomère diénique) est, de manière connue, porteur d'au moins deux fonctions, notées ici "Y" et "X",  
35 lui permettant de pouvoir se greffer, d'une part sur la charge inorganique renforçante au moyen de la fonction "Y", d'autre part sur l'élastomère diénique au moyen de la fonction "X".

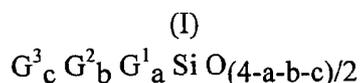
Un agent de recouvrement de la charge inorganique comporte la seule fonction "Y", par exemple un groupe hydroxyle ou un groupe hydrolysable, active vis-à-vis des sites  
40 fonctionnels (par exemple des sites hydroxyle -OH) de la charge inorganique mais est en tout cas dépourvu de la seconde fonction "X" active vis-à-vis de l'élastomère diénique.

L'agent de couplage utilisé dans les compositions de caoutchouc conformes à l'invention est un organosiloxane polyfonctionnel (c'est-à-dire au moins bifonctionnel) comportant par molécule, greffés sur ses atomes de silicium, d'une part au moins une fonction hydroxyle ou hydrolysable (radical ou fonction "Y" supra) lui permettant de se greffer sur la charge inorganique renforçante, d'autre part, et c'est là la caractéristique essentielle de cet organosiloxane pour l'application visée, au moins un groupe porteur d'au moins un groupe fonctionnel azo-dicarbonyle  $-\text{CO}-\text{N}=\text{N}-\text{CO}-$  (radical ou fonction "X") lui permettant de se greffer sur l'élastomère isoprénique.

10

L'homme de métier comprendra aisément que, par l'expression "organosiloxane polyfonctionnel" ci-dessus, on entend donc tout composé siloxane porteur, à titre de fonction "Y", d'au moins un motif siloxyle équipé d'un, deux ou trois groupe(s) OH ou groupe(s) monovalent(s) hydrolysable(s), et, à titre de fonction "X", d'au moins un motif siloxyle équipé d'au moins une double liaison azo activée par la présence d'un groupe carbonyle ( $>\text{C}=\text{O}$ ) sur chacun des deux atomes d'azote, permettant la formation d'une liaison covalente avec l'élastomère isoprénique.

En d'autres termes, l'organosiloxane multifonctionnel utilisable dans la composition de l'invention est un organosiloxane constitué de motifs siloxyle, identiques ou différents, de formule moyenne (I) qui suit :



25

dans laquelle :

- a, b et c sont chacun des entiers ou fractionnaires de 0 à 3;
- les radicaux  $\text{G}^1$ , identiques ou différents s'ils sont plusieurs, représentent un radical hydrocarboné monovalent ;
- les radicaux  $\text{G}^2$ , identiques ou différents s'ils sont plusieurs, représentent un groupe hydroxyle ou hydrolysable (fonction "Y");
- les radicaux  $\text{G}^3$ , identiques ou différents s'ils sont plusieurs, représentent un groupe (fonction "X") porteur de la fonction azodicarbonyle ( $-\text{CO}-\text{N}=\text{N}-\text{CO}-$ ).

35

avec la réserve que :

- $0 < (a+b+c) \leq 3$  ;
- au moins un radical  $\text{G}^2$  (soit  $b \geq 1$ ) et au moins un radical  $\text{G}^3$  (soit  $c \geq 1$ ) sont présents dans la molécule siloxane.

40

La notation simplifiée utilisée dans la formule (I) ci-dessus est bien connue de l'homme du métier dans le domaine des organosiloxanes ; elle englobe les différentes formules particulières possibles pour les motifs siloxyle, quels que soient notamment leur taux de fonctionnalisation, leur position sur la molécule ou la chaîne siloxane (par exemple le long de la chaîne ou en bout(s) de chaîne) ou la nature du siloxane (par exemple un polyorganosiloxane linéaire, branché ou cyclique, un copolymère statistique, séquencé ou à blocs).

On comprendra en particulier que les radicaux  $G^2$  et  $G^3$  peuvent être portés par un même atome de silicium ou par deux atomes de silicium différents.

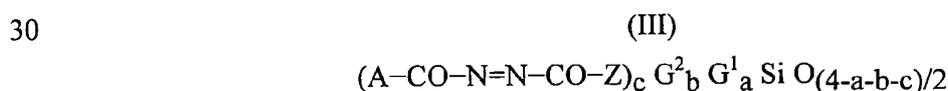
Selon un mode de réalisation préférentiel,  $G^3$  a pour formule particulière (II) :



dans laquelle:

- Z est un groupe de liaison divalent permettant de relier le groupe fonctionnel azo-dicarbonyl à un atome de silicium de l'organosiloxane ;
- A représente un radical hydrocarboné monovalent ou le groupement de formule Z' dans laquelle Z', identique à ou différent de Z, est un groupe de liaison divalent permettant de relier le groupe fonctionnel azo-dicarbonyl à un atome de silicium (identique ou différent de l'atome de Si relié à Z) de l'organosiloxane ;
- A, Z et le cas échéant Z' pouvant comporter, indépendamment, un ou plusieurs hétéroatomes.

En d'autres termes, l'organosiloxane est constitué de motifs siloxyle, identiques ou différents, de formule moyenne (III) :



dans laquelle A et Z ont les définitions données ci-dessus pour la formule (II).

Dans cette formule (III), on doit bien entendu comprendre que le radical  $G^3$  (A-CO-N=N-CO-Z) est relié à un atome de Si par l'intermédiaire du radical divalent -Z-.

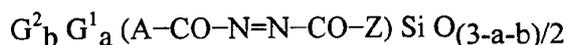
Selon un mode de réalisation particulièrement préférentiel l'organosiloxane est porteur d'un seul radical  $G^3$ , c'est-à-dire que  $c = 1$ .

En d'autres termes, l'organosiloxane préférentiel ci-dessus est constitué de motifs siloxyle, identiques ou différents, de formules moyennes équivalentes (IV) ou (V) :

(IV)



(V)



10 dans lesquelles:

- les radicaux  $G^1$ ,  $G^2$  et  $G^3$  ont les définitions données supra ;
- a est un entier ou fractionnaire de 0 à 2 ;
- b est un entier ou fractionnaire de 1 à 2 ;
- 15 - avec la réserve que  $(a+b) \leq 2$ .

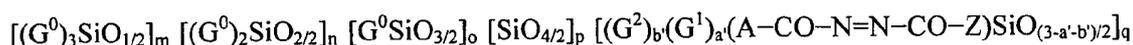
Cet organosiloxane de formule (IV) ou (V) peut être représenté également, conformément à une autre représentation symbolique bien connue de l'homme du métier pour les composés organosiloxane, respectivement selon les formules (VI) ou (VII) équivalentes :

(VI)



25

(VII)



dans lesquelles :

- 30 - a' représente un nombre entier choisi parmi 0, 1 et 2 ;
- b' représente un nombre entier choisi parmi 0, 1 et 2 ;
- la somme  $a'+b'$  se situe dans l'intervalle allant de 0 à 2 avec la condition selon laquelle quand  $b' = 0$ , alors au moins un des symboles  $G^0$  répond à la définition de  $G^2$  ;
  - o soit au moins un des m, n, o, p est un nombre entier ou fractionnaire différent de 0
  - 35 (zéro) et q représente un nombre entier ou fractionnaire égal ou supérieur à 1 ;
  - o soit q est supérieur à 1 et alors chacun des m, n, o, p a une valeur quelconque ;
- les symboles  $G^0$ , identiques ou différents, représentent chacun l'un des groupes correspondant à  $G^2$  ou  $G^1$  ;
- A, Z,  $G^1$ ,  $G^2$  et  $G^3$  ont les définitions données supra pour la formule générale (I) ou
- 40 pour les formules particulières (II) à (V).

L'organosiloxane est de préférence un oligomère siloxane comportant de 2 à 20, plus préférentiellement de 2 à 12 (par exemple de 2 à 6) atomes de silicium (nombre correspondant à la somme  $m+n+o+p+q$  de la formule VII).

5

De tels oligomères siloxanes préférentiels sont par exemple ceux dans la formule (VII) desquels:

- $a + b = 1$  ou  $2$  ;
- 10 -  $m$  se situe dans l'intervalle allant de 1 à 2 ;
- $n = p = o = 0$  (zéro) ; et
- $q = 1$  ,

15 ces oligomères siloxane pouvant être éventuellement, selon leurs conditions de synthèse spécifiques, associés à un (ou plusieurs) organosilane(s) fonctionnalisé(s) azo (porteurs d'un radical  $G^3$ ) correspondant en fait à la formule (VII) supra dans laquelle :  $a + b = 3$  ;  $m = n = o = p = 0$  (zéro) ; et  $q = 1$ .

20 Le groupe divalent  $Z$  est choisi de préférence parmi les groupes hydrocarbonés aliphatiques, saturés ou insaturés, les groupes carbocycliques, saturés, insaturés ou/et aromatiques, monocycliques ou polycycliques, et les groupes présentant une partie hydrocarbonée aliphatique, saturée ou insaturée et une partie carbocyclique telle que définie ci-dessus. Ce groupe  $Z$  comporte de préférence de 1 à 18 atomes de carbone, il représente plus préférentiellement une chaîne alkylène, un groupe cycloalkylène saturé, un groupe arylène, 25 ou un groupe divalent constitué d'une combinaison d'au moins deux de ces groupes.

Le groupe hydrocarboné monovalent pouvant être représenté par  $A$  peut être aliphatique, linéaire ou ramifié, ou carbocyclique, notamment aromatique ; il peut être substitué ou non substitué, saturé ou insaturé.

30

Dans la présente description, on entend par groupe hydrocarboné aliphatique, un groupe linéaire ou ramifié, de préférence comprenant de 1 à 18 atomes de carbone, éventuellement substitué. Avantageusement, ledit groupe hydrocarboné aliphatique comprend de 1 à 12 atomes de carbone, mieux de 1 à 8 atomes de carbone, plus préférentiellement encore de 1 à 35 6 atomes de carbone.

A titre de groupe hydrocarboné aliphatique saturé, on peut citer les groupes alkyle tels que méthyle, éthyle, propyle, isopropyle, n-butyle, isobutyle, t-butyle, pentyle, isopentyle, néopentyle, 2-méthylbutyle, 1-éthylpropyle, hexyle, isohexyle, néohexyle, 1-méthylpentyle, 40 3-méthylpentyle, 1,1-diméthylbutyle, 1,3-diméthylbutyle, 2-éthylbutyle, 1-méthyl-1-éthylpropyle, heptyle, 1-méthylhexyle, 1-propylbutyle, 4,4-diméthylpentyle, octyle, 1-

méthylheptyle, 2-éthylhexyle, 5,5-diméthylhexyle, nonyle, décyle, 1-méthylnonyle, 3,7-diméthyl-octyle, 7,7-diméthyl-octyle et hecadécyle.

5 Les groupes hydrocarbonés aliphatiques insaturés utilisables comprennent une ou plusieurs insaturations, de préférence une, deux ou trois insaturations de type éthylénique (double liaison) ou/et acétylénique (triple liaison). Des exemples en sont les groupes alcényle ou alcynyle dérivant des groupes alkyle définis ci-dessus par élimination de deux atomes d'hydrogène, ou plus. De manière préférée, les groupes hydrocarbonés aliphatiques insaturés comprennent une seule insaturation.

10 Par radical carbocyclique, est entendu un radical monocyclique ou polycyclique, éventuellement substitué, de préférence en C<sub>3</sub>-C<sub>50</sub>. De façon avantageuse, il s'agit d'un radical en C<sub>3</sub>-C<sub>18</sub> de préférence mono-, bi- ou tricyclique. Lorsque le radical carbocyclique comprend plus d'un noyau cyclique (cas des carbocycles polycycliques), les noyaux cycliques sont condensés deux à deux. Deux noyaux condensés peuvent être orthocondensés ou péricondensés. Le radical carbocyclique peut comprendre, sauf indications contraires, une partie saturée et/ou une partie aromatique et/ou une partie insaturée.

20 Des exemples de radicaux carbocycliques saturés sont les groupes cycloalkyle. De manière préférée, les groupes cycloalkyle sont en C<sub>3</sub>-C<sub>18</sub>, mieux encore en C<sub>5</sub>-C<sub>10</sub>. On peut citer notamment les radicaux cyclopentyle, cyclohexyle, cycloheptyle, cyclo-octyle, adamantyle ou norbornyle.

25 Le carbocycle insaturé ou toute partie insaturée de type carbocyclique présente une ou plusieurs insaturation éthyléniques, de préférence une, deux ou trois. Il comporte avantageusement de 6 à 50 atomes de carbone, mieux encore de 6 à 20, par exemple de 6 à 18 atomes de carbone.

30 Des exemples de carbocycles insaturés sont les groupes cycloalcényles en C<sub>6</sub>-C<sub>10</sub>. Des exemples de radicaux carbocycliques aromatiques sont les groupes aryle en C<sub>6</sub>-C<sub>18</sub> et notamment phényle, naphthyle, anthryle et phénanthryle.

35 Un groupe présentant à la fois une partie aliphatique hydrocarbonée et une partie carbocyclique telles que définies ci-dessus est, par exemple, un groupe arylalkyle tel que benzyle, ou un groupe alkylaryle tel que tolyle.

Les substituants des groupes ou parties aliphatiques hydrocarbonés et des groupes ou parties carbocycliques sont, par exemple, des groupes alkoyle dans lesquels la partie alkyle est préférentiellement telle que définie ci-dessus.

Z' peut être identique à Z ou différent de ce dernier, il permet de relier le groupe fonctionnel azo-dicarbonyl à un atome de Si de l'organosiloxane, ce dernier pouvant être identique ou différent de l'atome de Si relié à Z. Z' a la même définition et les mêmes caractéristiques préférentielles que celles décrites ci-dessus pour Z.

5

Selon un mode de réalisation particulièrement préférentiel, au moins l'un des groupes A, Z et le cas échéant Z' comporte un (au moins un) hétéroatome choisi préférentiellement parmi O, S et N. Cet hétéroatome est de préférence relié directement à la liaison carbonyle adjacente.

- 10 Lorsqu'un tel hétéroatome est porté par le radical hydrocarboné monovalent A, il l'est de préférence sous la forme d'un reste hydrocarboné monovalent choisi parmi -OR, -NR et -SR (R radical hydrocarboné monovalent quelconque comportant de préférence de 1 à 18 atomes de carbone) dont la valence libre est, plus préférentiellement, reliée directement à la liaison carbonyle adjacente ; le reste -OR est préféré, avec R représentant un alkyle en C<sub>1</sub>-C<sub>6</sub>, de préférence en C<sub>1</sub>-C<sub>4</sub> (méthyle, éthyle, propyle, butyle), plus préférentiellement C<sub>1</sub> (méthyle)  
15 ou C<sub>2</sub> (éthyle).

- Lorsqu'un tel hétéroatome est porté par Z et/ou le cas échéant Z' (soit par Z seulement, par Z' seulement, ou par les deux), il l'est de préférence sous la forme d'un reste hydrocarboné  
20 divalent choisi parmi les restes -R'-NH- ; -R'-O- ; et -R'-S (R' radical hydrocarboné divalent quelconque comportant de préférence de 1 à 18 atomes de carbone) ; le reste -R'-NH- est préféré, avec R' représentant un alkylène en C<sub>1</sub>-C<sub>6</sub>, de préférence en C<sub>1</sub>-C<sub>4</sub> (méthylène, éthylène, propylène, butylène), plus préférentiellement C<sub>3</sub> (propylène).

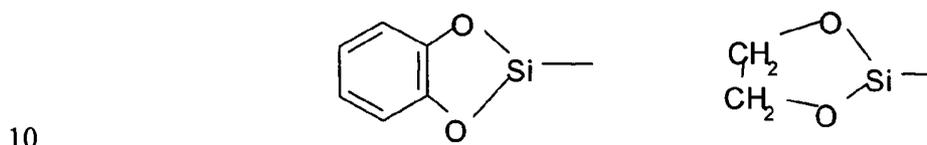
- 25 Selon un mode de réalisation particulièrement préféré, on a dans les formules (I) à (VII) ci-dessus au moins une, plus préférentiellement l'ensemble, des caractéristiques suivantes qui est vérifié(e) :

- les radicaux G<sup>1</sup>, identiques ou différents entre eux, sont choisis dans le groupe  
30 constitué par les groupes alkyle en C<sub>1</sub>-C<sub>6</sub>, cyclohexyle ou phényle ;
- les radicaux G<sup>2</sup>, identiques ou différents entre eux, sont choisis dans le groupe constitué par les groupes hydroxyle, alkoxy en C<sub>1</sub>-C<sub>8</sub> et cycloalkoxy en C<sub>5</sub>-C<sub>8</sub>.

- 35 Selon un mode de réalisation plus particulièrement préféré, on a dans les formules (I) à (VII) ci-dessus au moins une, plus préférentiellement l'ensemble des caractéristiques suivantes qui est vérifié(e) :

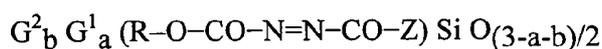
- les radicaux G<sup>1</sup> sont choisis parmi les alkyles en C<sub>1</sub>-C<sub>4</sub>, plus particulièrement parmi méthyle et éthyle ;
- 40 - les radicaux G<sup>2</sup> sont choisis parmi hydroxyle et alkoxy en C<sub>1</sub>-C<sub>4</sub>, plus particulièrement parmi hydroxyle, méthoxy et éthoxy.

G<sup>1</sup> et G<sup>2</sup> pourraient aussi former ensemble et avec l'atome de silicium qui les porte un groupe carbocyclique monocyclique ou polycyclique ayant de 2 à 10 atomes de carbone cyclique et pouvant comporter un ou plusieurs hétéroatome(s) cyclique(s) oxygéné(s). A titre d'exemple, on citera par exemple les cycles :



Des azosiloxanes de formule (V) dans la structure desquels le symbole A comporte un atome d'oxygène à titre d'hétéroatome, et répondant aux caractéristiques préférentielles énoncées précédemment, sont notamment ceux constitués de motifs siloxyle, identiques ou différents, de formule moyenne (VIII) qui suit :

(VIII)



20 dans laquelle :

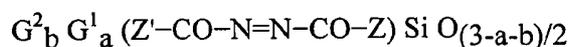
- a, b, Z, G<sup>1</sup> et G<sup>2</sup> ont les définitions données supra ;
- R représente un alkyle en C<sub>1</sub>-C<sub>6</sub>, de préférence en C<sub>1</sub>-C<sub>4</sub> (notamment méthyle ou éthyle).

25

Des azosiloxanes de formule (V) dans la structure desquels A = Z' et répondant aux caractéristiques préférentielles énoncées précédemment, sont notamment ceux constitués de motifs siloxyle, identiques ou différents, de formule moyenne (IX) :

30

(IX)



dans laquelle :

- 35
- a, b, Z, Z', G<sup>1</sup> et G<sup>2</sup> ont les définitions données supra.

Dans les formules précédentes, en particulier (VIII) et (IX), on a de préférence les caractéristiques suivantes qui sont vérifiées :

- 40
- G<sup>1</sup> est le radical méthyle ou éthyle ;

- $G^2$  est le radical hydroxyle, méthoxyle ou éthoxyle ;
- Z (et le cas échéant Z') représente un radical hydrocarboné divalent comportant de 1 à 18 atomes de carbone, de préférence un alkylène en  $C_1-C_{10}$ .

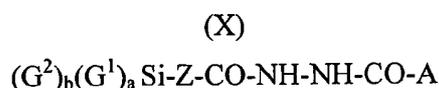
5 Dans ces formules précédentes, en particulier (VIII) et (IX), on a plus préférentiellement les caractéristiques suivantes qui sont vérifiées :

- $G^1$  est le radical méthyle ;
- $G^2$  est le radical hydroxyle ou éthoxyle ;
- 10 - Z (et le cas échéant Z') est un alkylène en  $C_1-C_{10}$  comportant un hétéroatome choisi de préférence parmi O, S et N.

Dans ces formules précédentes, plus préférentiellement encore, Z (et le cas échéant Z') est un radical divalent choisi dans le groupe constitué par  $-(CH_2)_y-$  ;  $-NH-(CH_2)_y-$  ;  $-O-(CH_2)_y-$  ; y étant un entier de 1 à 6, notamment de 1 à 4, en particulier égal à 3.

Les agents de couplage organosiloxane précédemment décrits peuvent être préparés par exemple selon un procédé de synthèse consistant à oxyder le groupe hydrazo d'un réactif précurseur de formule (X):

20



à l'aide d'un système oxydant comprenant au moins un oxydant (par exemple un halogène comme le brome) et au moins une base (par exemple une base minérale comme  $Na_2CO_3$ ), en faisant intervenir un réactif supplémentaire choisi parmi mono- et polyalkoxysilanes (à titre d'exemple le triméthyléthoxysilane), et en opérant de préférence au sein d'un milieu liquide organique (par exemple en utilisant un solvant comme le dichlorométhane).

30 Un mode opératoire avantageux pour conduire ce procédé consiste à charger dans le réacteur à température ambiante ( $23^\circ C$ ) : le réactif précurseur (X) ci-dessus, la base (sa quantité dépendant de l'agent oxydant mis en œuvre ; par exemple, dans le cas du brome, on utilise deux équivalents molaires de base par rapport au brome), le solvant organique et le réactif supplémentaire (sa quantité correspondant par exemple à au moins un équivalent molaire par rapport au précurseur), puis à additionner progressivement dans le milieu réactionnel le système oxydant (sa quantité molaire étant par exemple stœchiométrique par rapport à celle du précurseur).

40 S'agissant du réactif précurseur (X), il peut être préparé en faisant tout d'abord réagir un silane précurseur de formule  $(G^2)_b(G^1)_a Si-P^1$  avec un dérivé hydrazo précurseur de formule

5  $P^2$ -NH-NH-CO-A, formules dans lesquelles les symboles  $G^1$ ,  $G^2$  et A sont tels que définis ci-avant,  $a+b = 3$  et  $P^1$  et  $P^2$  représentent des groupes dont la structure et la fonctionnalité de chacun sont telles que ces groupes sont capables de réagir l'un avec l'autre pour donner naissance à l'enchaînement central -Z-CO- de manière à conduire au composé hydrazo de formule (X).

10 Dans le cas par exemple de la préparation de ce composé hydrazo de formule (X) dans la structure duquel le symbole Z représente alors le radical divalent -NH-(CH<sub>2</sub>)<sub>y</sub>- (y entier de 1 à 6, de préférence 1 à 4, plus préférentiellement égal à 3), le schéma de synthèse appliqué est par exemple le suivant :

- on fait réagir un silane précurseur de formule  $(G^2)_a(G^1)_{3-a} \text{Si}-(\text{CH}_2)_y\text{-NCO}$  ;
- avec un dérivé hydrazo précurseur de formule  $\text{H}_2\text{N-NH-CO-A}$  ;
- pour obtenir le composé hydrazo final de formule (X).

15

En ce qui concerne la manière pratique de mettre en œuvre le procédé qui vient d'être décrit pour l'obtention du composé hydrazo (X), on pourra se reporter par exemple au document de brevet FR-A-2 340 323 (ou US-A-4,118,367).

20 A titre d'exemple d'un composé azosiloxane de formule générique (VII) dans lequel :

- $a' = 0$  (zéro) ;
- $b' = 2$  ;
- $q = 1$  ;
- 25 -  $m = 1$  ;
- $n = p = o = 0$  (zéro),

peut être cité par exemple le composé de formule (XI) (Me = méthyle, Et = éthyle):

30

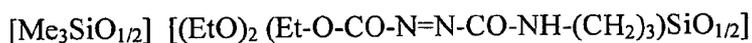
(XI)



notamment le composé de formule particulière (XI-1) dans la structure duquel le symbole A représente le radical monovalent Et-O- et le symbole Z représente le radical divalent -NH-(CH<sub>2</sub>)<sub>3</sub>- :

35

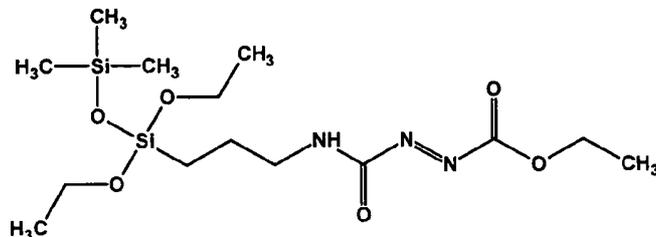
(XI-1)



40 On rappelle que la représentation des formules (XI) et (XI-1) ci-dessus signifie, de manière bien connue de l'homme du métier, qu'il existe donc un premier atome de Si porteur à la fois de la fonction "X" (azo activée) et de deux fonctions "Y" (éthoxy), cet atome de Si partageant

(sur sa 4<sup>ème</sup> valence) un atome d'oxygène avec un second atome de Si porteur simplement de trois groupes méthyle.

5 Un tel composé de formule (XI-1) peut donc être représenté sous la forme développée qui suit :

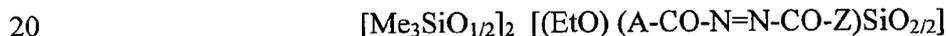


10 A titre d'un autre exemple d'un composé azosiloxane de formule générique (VII) dans lequel :

- a' = 1 ;
- b' = 1 ;
- q = 1 ;
- m = 2 ;
- 15 - n = p = o = 0 (zéro),

peut être cité par exemple le composé de formule (XII) (Me = méthyle, Et = éthyle):

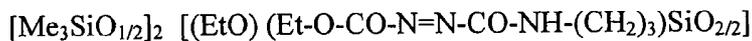
(XII)



notamment le composé de formule particulière (XII-1) dans la structure duquel le symbole A représente le radical monovalent Et-O- et le symbole Z représente le radical divalent -NH-(CH<sub>2</sub>)<sub>3</sub>- :

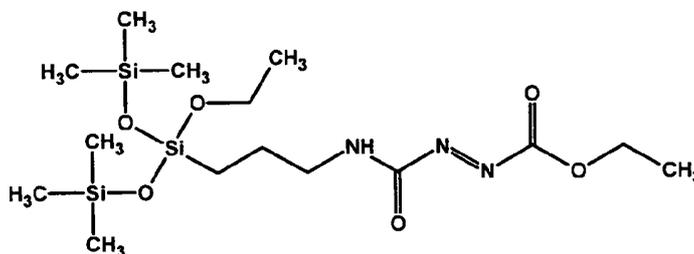
25

(XII-1)



30 La représentation ci-dessus des formules (XII) et (XII-1) signifie de manière connue qu'il existe un atome de Si central porteur de la fonction "X" (azo activée) et de la fonction "Y" (éthoxy) sur deux de ses valences, partageant un atome d'oxygène avec deux atomes de Si adjacents porteurs simplement de trois groupes méthyle chacun.

Un tel composé de formule (XII-1) peut donc être représenté sous la forme développée qui suit :



5

Dans les compositions de caoutchouc conformes à l'invention, la teneur globale en système de couplage est préférentiellement comprise entre 2 et 15 pce, plus préférentiellement entre 2 et 12 pce (par exemple entre 4 et 8 pce). Mais il est en général souhaitable d'en utiliser le moins possible. Par rapport au poids de charge inorganique non-noire renforçante, le taux de système de couplage représente typiquement entre 0,5 et 15% en poids par rapport à la quantité de charge inorganique ; de préférence, il est inférieur à 12%, plus préférentiellement inférieur à 10% en poids par rapport à cette quantité de charge.

15 Tout ou partie du système de couplage selon l'invention pourrait être préalablement greffé (via les fonctions "X") sur l'élastomère isoprénique de la composition de l'invention, l'élastomère ainsi fonctionnalisé ou "précouplé" comportant alors les fonctions "Y" libres pour la charge inorganique renforçante. Tout ou partie de ce système de couplage pourrait également être préalablement greffé (via les fonctions "Y") sur la charge inorganique renforçante, la charge ainsi "précouplée" pouvant ensuite être liée à l'élastomère diénique par l'intermédiaire des fonctions libres "X". On préfère toutefois, notamment pour des raisons de meilleure mise en œuvre des compositions de caoutchouc à l'état cru, utiliser tout ou partie de l'agent de couplage soit greffé sur la charge, soit à l'état libre (i.e., non greffé).

#### 25 II-4. Additifs divers

Les compositions de caoutchouc conformes à l'invention comportent également tout ou partie des additifs usuels habituellement utilisés dans les compositions d'élastomères destinées à la fabrication de pneumatiques ou produits-semi-finis pour pneumatique, comme par exemple des plastifiants ou des huiles d'extension, que ces derniers soient de nature aromatique ou non-aromatique, des pigments, des agents de protection tels que cires anti-ozone, anti-ozonants chimiques, des agents anti-oxydants qu'il est préférable de conserver présents dans la masse, des agents anti-fatigue, des résines renforçantes ou plastifiantes, des bismaléimides, des accepteurs (par exemple résine phénolique novolaque) ou des donneurs de méthylène (par exemple HMT ou H3M) tels que décrits par exemple dans la demande WO 02/10269

35

précitée, un système de réticulation à base soit de soufre, soit de donneurs de soufre et/ou de peroxyde et/ou de bismaléimides, des accélérateurs et/ou activateurs de vulcanisation, des agents antiréversion tels que par exemple l'hexathiosulfonate de sodium ou le N,N'-phénylène-biscitraconimide. L'homme du métier saura ajuster la formulation de la composition en fonction de ses besoins particuliers.

De préférence, ces compositions comportent, à titre d'agent plastifiant préférentiel non aromatique ou très faiblement aromatique, au moins un composé choisi dans le groupe constitué par les huiles naphthéniques, paraffiniques, huiles MES, huiles TDAE, les esters (en particulier trioléates) de glycérol, les résines plastifiantes hydrocarbonées présentant une haute Tg de préférence supérieure à 30°C, et les mélanges de tels composés. Le taux global d'un tel agent plastifiant préférentiel est de préférence compris entre 15 et 45 pce, plus préférentiellement entre 20 et 40 pce.

A la charge renforçante précédemment décrite, c'est-à-dire la charge renforçante non-noire (en particulier inorganique) plus noir de carbone le cas échéant, peuvent être également ajoutés, en fonction de l'application visée, des charges inertes (i.e., non renforçantes) telles que particules d'argile, bentonite, talc, craie, kaolin, utilisables par exemple dans des flancs ou des bandes de roulement de pneumatique colorés.

Ces compositions peuvent également contenir, en complément des agents de couplage, des activateurs de couplage, des agents de recouvrement (comportant par exemple la seule fonction "Y") de la charge renforçante non-noire ou plus généralement des agents d'aide à la mise en œuvre susceptibles de manière connue, grâce à une amélioration de la dispersion de la charge non-noire dans la matrice de caoutchouc et à un abaissement de la viscosité des compositions, d'améliorer leur faculté de mise en œuvre à l'état cru, ces agents étant par exemple des silanes hydroxylés ou hydrolysables tels que des hydroxysilanes, des alkylalkoxysilanes (notamment des alkyltriéthoxysilanes), des polyols, des polyéthers (par exemple des polyéthylèneglycols), des amines primaires, secondaires ou tertiaires (par exemple des trialcanol-amines), des polyorganosiloxanes hydroxylés ou hydrolysables, par exemple des  $\alpha,\omega$ -dihydroxy-polyorganosiloxanes (notamment des  $\alpha,\omega$ -dihydroxy-polydiméthylsiloxanes), et les mélanges de tels composés.

#### II-5. Préparation des compositions de caoutchouc

Les compositions sont fabriquées dans des mélangeurs appropriés, en utilisant deux phases de préparation successives bien connues de l'homme du métier : une première phase de travail ou malaxage thermo-mécanique (parfois qualifiée de phase "non-productive") à haute température, jusqu'à une température maximale (notée  $T_{max}$ ) comprise entre 110°C et 190°C, de préférence entre 130°C et 180°C, suivie d'une seconde phase de travail mécanique (parfois qualifiée de phase "productive") à plus basse température, typiquement inférieure à 120°C,

par exemple entre 60°C et 100°C, phase de finition au cours de laquelle est incorporé le système de réticulation ou vulcanisation.

5 Le procédé de fabrication selon l'invention est caractérisé en ce qu'au moins la charge inorganique renforçante et tout ou partie de l'agent de couplage sont incorporés par malaxage à l'élastomère diénique, au cours de la première phase dite non-productive, c'est-à-dire que l'on introduit dans le mélangeur et que l'on malaxe thermomécaniquement, en une ou plusieurs étapes, au moins ces différents constituants de base jusqu'à atteindre une température maximale comprise entre 110°C et 190°C, de préférence comprise entre 130°C  
10 et 180°C.

A titre d'exemple, la première phase (non-productive) est conduite en une seule étape thermomécanique au cours de laquelle on introduit, dans un mélangeur approprié tel qu'un mélangeur interne usuel, dans un premier temps tous les constituants de base nécessaires  
15 (élastomère diénique, charge inorganique renforçante et tout ou partie de l'agent de couplage), puis dans un deuxième temps, par exemple après une à deux minutes de malaxage, les éventuels agents de recouvrement ou de mise en oeuvre complémentaires et autres additifs divers à l'exception du système de vulcanisation. La durée totale du malaxage, dans cette phase non-productive, est de préférence comprise entre 2 et 10 min. Après  
20 refroidissement du mélange ainsi obtenu, on incorpore alors, le cas échéant la seconde partie de l'agent de couplage, puis le système de vulcanisation à basse température, généralement dans un mélangeur externe tel qu'un mélangeur à cylindres ; le tout est alors mélangé (phase productive) pendant quelques minutes, par exemple entre 5 et 15 min.

25 Selon différentes variantes de réalisation possibles, l'agent de couplage organosiloxane peut être introduit en totalité pendant la phase non-productive, en même temps que la charge inorganique, ou alors sous forme fractionnée (par exemple à raison de 75/25, 50/50 ou 25/75 parties respectives en poids) sur les deux phases, respectivement non-productive (i.e., dans le mélangeur interne) puis productive (par exemple dans le mélangeur externe).

30 Il convient de noter qu'il est possible d'introduire tout ou partie de l'organosiloxane sous une forme supportée (la mise sur support étant réalisée au préalable) sur un solide compatible avec les structures chimiques correspondant à ce composé ; un tel support est notamment du noir de carbone. Par exemple, lors du fractionnement entre les deux phases successives ci-dessus, il peut être avantageux d'introduire la seconde partie de l'organosiloxane, sur le  
35 mélangeur externe, après une mise sur support afin de faciliter son incorporation et sa dispersion.

40 La composition finale ainsi obtenue est ensuite calandree, par exemple sous la forme d'une feuille, d'une plaque ou encore extrudée, par exemple pour former un profilé de caoutchouc utilisé pour la fabrication de semi-finis tels que des bandes de roulement, des nappes

d'armatures de sommet, des flancs, des nappes d'armatures de carcasse, des talons, des protecteurs, des chambres à air ou des gommés intérieures étanches pour pneu sans chambre.

5 La vulcanisation (ou cuisson) est conduite de manière connue à une température généralement comprise entre 130°C et 200°C, de préférence sous pression, pendant un temps suffisant qui peut varier par exemple entre 5 et 90 min en fonction notamment de la température de cuisson, du système de vulcanisation adopté et de la cinétique de vulcanisation de la composition considérée.

10 Le système de vulcanisation proprement dit est préférentiellement à base de soufre et d'un accélérateur primaire de vulcanisation, en particulier un accélérateur du type sulfénamide. A ce système de réticulation viennent s'ajouter, incorporés au cours de la première phase non-productive et/ou au cours de la phase productive, divers accélérateurs secondaires ou activateurs de vulcanisation connus tels que oxyde de zinc, acide stéarique, dérivés  
15 guanidiques (en particulier diphénylguanidine), d'éventuels agents anti-réversion, etc. Le soufre est utilisé à un taux préférentiel compris entre 0,5 et 10 pce, plus préférentiellement compris entre 0,5 et 5,0 pce, par exemple entre 0,5 et 3,0 pce lorsque l'invention est appliquée à une bande de roulement de pneumatique. L'accélérateur primaire de vulcanisation est utilisé  
20 à un taux préférentiel compris entre 0,5 et 10 pce, plus préférentiellement compris entre 0,5 et 5,0 pce en particulier lorsque l'invention s'applique à une bande de roulement de pneumatique.

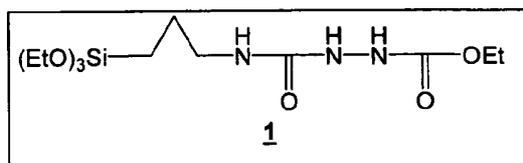
L'invention concerne les compositions de caoutchouc précédemment décrites tant à l'état dit "cru" (i.e., avant cuisson) qu'à l'état dit "cuit" ou vulcanisé (i.e., après réticulation ou  
25 vulcanisation). Les compositions conformes à l'invention peuvent être utilisées seules ou en coupage (i.e., en mélange) avec toute autre composition de caoutchouc utilisable pour la fabrication de pneumatiques.

### 30 III. EXEMPLES DE REALISATION DE L'INVENTION

#### III-1. Synthèse de l'agent de couplage azosiloxane

35 Cet exemple illustre la préparation des organosiloxanes de formule (XI) et (XII) qui conviennent particulièrement bien, dans la structure desquels le symbole A représente le radical monovalent Et-O- et le symbole Z représente le radical divalent -NH-(CH<sub>2</sub>)<sub>3</sub>-, le schéma de synthèse appliqué étant par exemple le suivant.

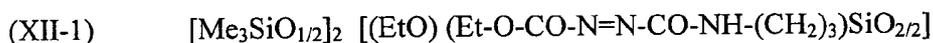
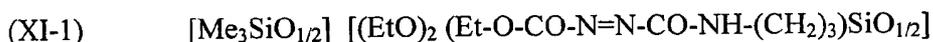
40 Dans un réacteur de 250 mL, sont introduits 10 g (28,4 mmol, 1 éq) du composé 1 suivant (Et = éthyle) :



5 puis 7,53 g (71 mmol, soit 2,5 éq) de Na<sub>2</sub>CO<sub>3</sub> sec et 50 mL d'un mélange 50/50 (vol/vol) de triméthyléthoxysilane et de dichlorométhane. Une solution de 4,55 g de brome (28,4 mmol, soit 1 éq) dans 15 mL de dichlorométhane est ajoutée goutte à goutte en 1 heure. Le mélange réactionnel est agité 30 min supplémentaires après la fin de l'addition du brome.

10 Le mélange réactionnel est ensuite filtré puis concentré sous vide. 9,77 g d'un liquide orange vif fluide sont obtenus. L'analyse par RMN <sup>1</sup>H montre que le composé **1** a été entièrement consommé, que la groupement azo a été formée sélectivement et que la perte en SiOEt est limitée.

15 Le produit final obtenu est un mélange des deux espèces siloxane de formule (XI-1) et (XII-1):



20 dont les formules développées ont été données supra, auxquels s'ajoute un silane de formule C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>-O-CO-N=N-CO-NH-(CH<sub>2</sub>)<sub>3</sub>-Si(OC<sub>2</sub>H<sub>5</sub>)<sub>3</sub>.

### III-2. Préparation des compositions de caoutchouc

25 On procède pour les essais qui suivent de la manière suivante: on introduit dans un mélangeur interne, rempli à 70% et dont la température initiale de cuve est d'environ 80°C, le caoutchouc naturel, la charge renforçante, une partie (environ 1/3) de l'agent de couplage, puis, après une à deux minutes de malaxage, les divers autres ingrédients à l'exception du système de vulcanisation. On conduit alors un travail thermomécanique (phase non-productive) en une étape (durée totale du malaxage égale à environ 4 min), jusqu'à atteindre  
30 une température maximale de "tombée" d'environ 160°C. On récupère le mélange ainsi obtenu, on le refroidit puis on ajoute le reste de l'agent de couplage, puis le système de vulcanisation (soufre et accélérateur sulfénamide) sur un mélangeur externe (homo-finisher), en mélangeant le tout (phase productive) pendant environ 5-10 min.

35

Les compositions ainsi obtenues sont ensuite calandrées soit sous la forme de plaques (épaisseur de 2 à 3 mm) ou de feuilles fines de caoutchouc pour la mesure de leurs propriétés

physiques ou mécaniques, soit sous la forme de profilés utilisables directement, après découpage et/ou assemblage aux dimensions souhaitées, par exemple comme produits semi-finis pour pneumatiques, en particulier comme bandes de roulement de pneumatiques.

### 5 III-3. Caractérisation des compositions de caoutchouc

Cet essai a pour but de démontrer les performances de couplage améliorées apportées par l'agent de couplage siloxane précédemment synthétisé (paragraphe III-1), comparée à un agent de couplage conventionnel du type alcoxysilane (TESPT).

10

On prépare pour cela deux compositions à base de caoutchouc naturel renforcées d'une silice HDS, ces deux compositions différant uniquement par la nature des agents de couplage utilisés :

15

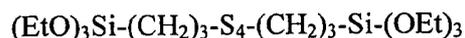
- composition C-1 : agent de couplage silane conventionnel ;
- composition C-2 : agent de couplage azosiloxane.

20

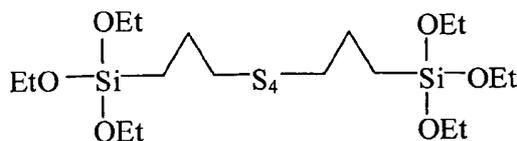
On a utilisé, pour ces deux compositions, le même nombre de moles de fonctions "Y", c'est-à-dire de groupes silylés porteurs d'au moins une fonction -OEt réactive vis-à-vis de la silice et de ses groupes hydroxyle de surface.

L'agent de couplage conventionnel de la composition témoin C-1 est le TESPT. On rappelle que le TESPT est le tétrasulfure de bis(3-triéthoxysilylpropyl), commercialisé notamment par la société Degussa sous la dénomination "Si69", de formule (Et = éthyle):

25



ou sous forme développée :



30

Les tableaux 1 et 2 donnent la formulation des différentes compositions (tableau 1 - taux des différents produits exprimés en pce – parties en poids pour cent parties d'élastomère) ainsi que leurs propriétés rhéométriques, et propriétés après cuisson (environ 20 min à 150°C) ; le système de vulcanisation est constitué par soufre et sulfénamide.

35

L'examen des différents résultats du tableau 2 montre tout d'abord, pour la composition conforme à l'invention C-2, comparée à la composition témoin C-1, une cinétique de

vulcanisation nettement plus rapide, illustrée par une constante K de vitesse de conversion qui est nettement supérieure (multipliée par environ 1,8), ainsi que par un temps de cuisson ( $T_{99}-T_i$ ) nettement réduit (divisé par 1,8).

5 Après cuisson, la composition conforme à l'invention présente des propriétés à la rupture sensiblement équivalentes, mais les valeurs les plus élevées de module sous forte déformation (M100 et M300) et de rapport M300/M100, indicateur clair pour l'homme du métier d'un meilleur renforcement apporté par la charge inorganique et l'agent de couplage siloxane.

10 Enfin et surtout, la composition de l'invention révèle une hystérèse nettement améliorée, comme démontré par des valeurs de  $\tan(\delta)_{\max}$  et  $\Delta G^*$  sensiblement diminuées, ce qui est l'indicateur reconnu d'une réduction de la résistance au roulement des pneumatiques et par  
15 voie de conséquence de la consommation d'énergie des véhicules automobiles équipés de tels pneumatiques.

L'invention trouve des applications particulièrement avantageuses dans les compositions de caoutchouc destinées à la fabrication de bandes de roulement de pneumatiques à base d'élastomère isoprénique, en particulier lorsque ces bandes de roulement sont destinées à des  
20 pneumatiques pour véhicules industriels du type Poids-lourd.

Tableau 1

| Composition N°:       | C-1 | C-2 |
|-----------------------|-----|-----|
| NR (1)                | 100 | 100 |
| silice (2)            | 50  | 50  |
| noir de carbone (3)   | 4   | 4   |
| agent de couplage (4) | 4   | -   |
| agent de couplage (5) | -   | 5.5 |
| ZnO                   | 3   | 3   |
| anti-oxydant (6)      | 1.9 | 1.9 |
| acide stéarique       | 2.5 | 2.5 |
| soufre                | 1.5 | 1.5 |
| accélérateur (7)      | 1.8 | 1.8 |

- (1) NR caoutchouc naturel peptisé ;  
 (2) silice "Zeosil 1165 MP" de la société Rhodia sous forme de microperles (BET et CTAB : environ 150-160 m<sup>2</sup>/g) ;  
 (3) noir de carbone N330 (société Degussa) ;  
 (4) TESPT ("Si69" société Degussa) ;  
 (5) azosiloxane (synthèse du paragraphe III-1) ;  
 (6) N-1,3-diméthylbutyl-N-phényl-para-phénylènediamine ("Santoflex 6-PPD" de la société Flexsys) ;  
 (7) N-cyclohexyl-2-benzothiazyl-sulfénamide ("Santocure CBS" de la société Flexsys).

5

10

15

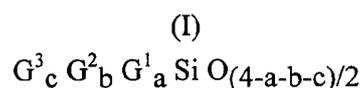
Tableau 2

| Composition N° :                 | C-1   | C-2   |
|----------------------------------|-------|-------|
| <i>Propriétés avant cuisson:</i> |       |       |
| Ti (min)                         | 7.9   | 10.6  |
| T <sub>99</sub> – Ti (min)       | 17.6  | 9.9   |
| K (min <sup>-1</sup> )           | 0.261 | 0.467 |
| <i>Propriétés après cuisson:</i> |       |       |
| M10 (MPa)                        | 5.11  | 5.41  |
| M100 (MPa)                       | 1.84  | 2.49  |
| M300 (MPa)                       | 1.81  | 3.73  |
| M300/M100                        | 0.99  | 1.50  |
| tan(δ) <sub>max</sub>            | 0.147 | 0.105 |
| ΔG*                              | 1.97  | 1.29  |
| contrainte rupture (MPa)         | 20    | 19    |
| allongement rupture (%)          | 720   | 530   |

**REVENDEICATIONS**

1. Composition de caoutchouc destinée à la fabrication de pneumatiques ou de produits  
 5 semi-finis pour pneumatique, à base d'au moins un élastomère isoprénique, une charge  
 inorganique à titre de charge renforçante, un agent de couplage organosiloxane  
 polyfonctionnel assurant la liaison entre ladite charge inorganique renforçante et l'élastomère  
 isoprénique, caractérisée en ce que ledit organosiloxane comporte par molécule, greffés sur  
 10 ses atomes de silicium, d'une part au moins une fonction hydroxyle ou hydrolysable lui  
 permettant de se greffer sur la charge inorganique renforçante, d'autre part, au moins un  
 groupe porteur d'au moins un groupe fonctionnel azo-dicarbonyle  $-\text{CO}-\text{N}=\text{N}-\text{CO}-$  lui  
 permettant de se greffer sur l'élastomère isoprénique.

2. Composition selon la revendication 1, l'organosiloxane étant constitué de motifs  
 15 siloxyle, identiques ou différents, de formule moyenne :



20 dans laquelle :

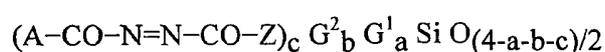
- a, b et c sont chacun des entiers ou fractionnaires de 0 à 3 ;
- les radicaux  $G^1$ , identiques ou différents s'ils sont plusieurs, représentent un radical hydrocarboné monovalent ;
- 25 - les radicaux  $G^2$ , identiques ou différents s'ils sont plusieurs, représentent un groupe hydroxyle ou hydrolysable ;
- les radicaux  $G^3$ , identiques ou différents s'ils sont plusieurs, représentent un groupe porteur de la fonction azodicarbonyle ( $-\text{CO}-\text{N}=\text{N}-\text{CO}-$ ),

30 avec la réserve que :

- $0 < (a+b+c) \leq 3$  ;
- au moins un radical  $G^2$  (soit  $b \geq 1$ ) et au moins un radical  $G^3$  (soit  $c \geq 1$ ) sont présents dans la molécule siloxane.

35

3. Composition selon la revendication 2, l'organosiloxane étant constitué de motifs siloxyle, identiques ou différents, de formule moyenne (III):

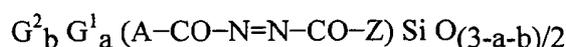


40

dans laquelle :

- Z est un groupe de liaison divalent permettant de relier le groupe fonctionnel azo-dicarbonyle à un atome de silicium de l'organosiloxane ;
- A représente un radical hydrocarboné monovalent ou le groupement de formule Z' dans laquelle Z', identique à ou différent de Z, est un groupe de liaison divalent permettant de relier le groupe fonctionnel azo-dicarbonyle à un atome de silicium (identique ou différent de l'atome de Si relié à Z) de l'organosiloxane ;
- A, Z et le cas échéant Z' pouvant comporter, indépendamment, un ou plusieurs hétéroatomes.

10 4. Composition selon la revendication 3, l'organosiloxane étant constitué de motifs siloxyle, identiques ou différents, de formule moyenne (V):

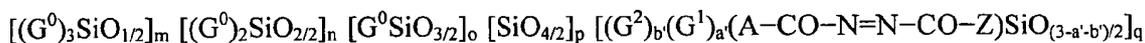


15 dans laquelle :

- a est un entier ou fractionnaire de 0 à 2;
- b est un entier ou fractionnaire de 1 à 2;
- $(a+b) \leq 2$ .

20

5. Composition selon la revendication 4, l'organosiloxane répondant à la formule (VII):



25 dans laquelle :

- a' représente un nombre entier choisi parmi 0, 1 et 2 ;
- b' représente un nombre entier choisi parmi 0, 1 et 2 ;
- la somme a'+b' se situe dans l'intervalle allant de 0 à 2 avec la condition selon laquelle quand b' = 0, alors au moins un des symboles G<sup>0</sup> répond à la définition de G<sup>2</sup> ; et
  - o soit au moins un des m, n, o, p est un nombre entier ou fractionnaire différent de 0 (zéro) et q représente un nombre entier ou fractionnaire égal ou supérieur à 1 ;
  - o soit q est supérieur à 1 et alors chacun des m, n, o, p a une valeur quelconque ;
- les symboles G<sup>0</sup>, identiques ou différents, représentent chacun l'un des groupes correspondant à G<sup>2</sup> ou G<sup>1</sup>.

35

6. Composition selon la revendication 5, dans laquelle la somme a' + b' est égal à 1 ou 2 ; m se situe dans l'intervalle de 1 à 2 ; n = o = p = 0 (zéro) et q = 1.

40 7. Composition selon la revendication 6, l'organosiloxane répondant à au moins l'une des formules (XI) ou (XII) (Et = éthyle) :

- 30 -

(XI)



5

(XII)



8. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, l'organosiloxane étant un oligomère siloxane comportant de 2 à 20, de préférence de 2 à 12 atomes de silicium.

10

9. Composition selon la revendication 7, le symbole A représentant le radical monovalent Et-O- et le symbole Z représente le radical divalent -NH-(CH<sub>2</sub>)<sub>3</sub>-.

10. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans laquelle :

15

- les radicaux G<sup>1</sup>, identiques ou différents entre eux, sont choisis dans le groupe constitué par les groupes alkyle en C<sub>1</sub>-C<sub>6</sub>, cyclohexyle ou phényle ;
- les radicaux G<sup>2</sup>, identiques ou différents entre eux, sont choisis dans le groupe constitué par les groupes hydroxyle, alkoxy en C<sub>1</sub>-C<sub>8</sub> et cycloalkoxy en C<sub>5</sub>-C<sub>8</sub>.

20

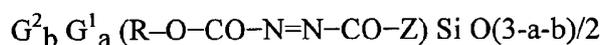
11. Composition selon la revendication 10, dans laquelle :

25

- les radicaux G<sup>1</sup> sont choisis parmi les alkyles en C<sub>1</sub>-C<sub>4</sub>, de préférence parmi méthyle et éthyle ;
- les radicaux G<sup>2</sup> sont choisis parmi hydroxyle et alkoxy en C<sub>1</sub>-C<sub>4</sub>, de préférence parmi hydroxyle, méthoxyle et éthoxyle.

12. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 et 6 à 11, l'organosiloxane étant constitué de motifs siloxyle, identiques ou différents, de formule moyenne (VIII) :

30

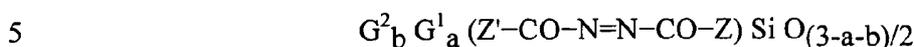


dans laquelle :

35

- a, b, Z, G<sup>1</sup> et G<sup>2</sup> ont les définitions données supra ;
- R représente un alkyle en C<sub>1</sub>-C<sub>6</sub>, de préférence en C<sub>1</sub>-C<sub>4</sub> (notamment méthyle ou éthyle).

13. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 et 6 à 11, l'organosiloxane étant constitué de motifs siloxyle, identiques ou différents, de formule moyenne (IX) :



14. Composition selon l'une quelconque des revendications 3 à 13, Z et le cas échéant Z' représentant un radical hydrocarboné divalent comportant de 1 à 18 atomes de carbone.

10 15. Composition selon l'une quelconque des revendications 2 à 14, dans laquelle :

- G<sup>1</sup> est le radical méthyle ou éthyle ;
- G<sup>2</sup> est le radical hydroxyle, méthoxyle ou éthoxyle ;
- Z (et le cas échéant Z') représente un radical hydrocarboné divalent comportant de 1 à 18 atomes de carbone, de préférence un alkylène en C<sub>1</sub>-C<sub>10</sub>.

16. Composition selon la revendication 15, dans laquelle :

- G<sup>1</sup> est le radical méthyle ;
- G<sup>2</sup> est le radical hydroxyle ou éthoxyle ;
- Z (et le cas échéant Z') est un alkylène en C<sub>1</sub>-C<sub>10</sub> comportant un hétéroatome choisi de préférence parmi O, S et N.

17. Composition selon la revendication 16, dans laquelle Z (et le cas échéant Z') est un radical divalent choisi dans le groupe constitué par -(CH<sub>2</sub>)<sub>y</sub>- ; -NH-(CH<sub>2</sub>)<sub>y</sub>- ; -O-(CH<sub>2</sub>)<sub>y</sub>- ; y étant un entier de 1 à 6.

18. Pneumatique ou produit semi-fini pour pneumatique comportant une composition de caoutchouc selon l'une quelconque des revendications 1 à 17.

19. Bande de roulement de pneumatique comportant une composition comportant une composition de caoutchouc selon l'une quelconque des revendications 1 à 17.

20. Utilisation d'une composition de caoutchouc selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, pour la fabrication d'un pneumatique ou d'un produit semi-fini pour pneumatique.

21. Procédé préparer une composition de caoutchouc destinée à la fabrication de pneumatiques ou de produits semi-finis pour pneumatique, cette composition étant à base d'au moins un élastomère isoprénique, une charge inorganique à titre de charge renforçante, un agent de couplage organosiloxane polyfonctionnel assurant la liaison entre ladite charge

inorganique renforçante et l'élastomère isoprénique, ledit procédé étant caractérisé en ce que qu'il comporte les étapes suivantes :

- 5           - incorporer à un élastomère isoprénique, au cours d'une première étape dite "non-productive", au moins une charge inorganique renforçante et la totalité ou une première partie de l'agent de couplage organosiloxane assurant la liaison entre ladite charge inorganique renforçante et l'élastomère isoprénique, en malaxant thermomécaniquement le tout, en une ou plusieurs fois, jusqu'à atteindre une température maximale comprise entre 110°C et 190°C ;
  - 10          - refroidir l'ensemble à une température inférieure à 100°C ;
  - incorporer ensuite, au cours d'une seconde étape dite "productive", un système de réticulation et, le cas échéant, la seconde partie de l'agent de couplage ;
  - malaxer le tout jusqu'à une température maximale inférieure à 120°C,
- 15   et en ce que ledit organosiloxane comporte par molécule, greffés sur ses atomes de silicium, d'une part au moins une fonction hydroxyle ou hydrolysable lui permettant de se greffer sur la charge inorganique renforçante, d'autre part, au moins un groupe porteur d'au moins un groupe fonctionnel azo-dicarbonyle  $-\text{CO}-\text{N}=\text{N}-\text{CO}-$  lui permettant de se greffer sur l'élastomère isoprénique.

20

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No

PCT/EP2006/004435

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER  
 INV. C08K5/5455 B60C1/00

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

## B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

C08K B60C

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

## C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

| Category* | Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages                                   | Relevant to claim No. |
|-----------|--|-----------------------|
| A         | US 4 118 367 A (DAWES ET AL)<br>3 October 1978 (1978-10-03)<br>claims 1,13-15<br>column 1, line 7 - line 10<br>----- | 1-21                  |
| A         | US 6 372 843 B1 (BARRUEL PIERRE ET AL)<br>16 April 2002 (2002-04-16)<br>abstract<br>-----                            | 1-21                  |
| A         | US 2004/220307 A1 (WU LU-LIANG)<br>4 November 2004 (2004-11-04)<br>claims 1,5<br>-----                               | 1-21                  |
| A         | EP 0 849 333 A (SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES LIMITED) 24 June 1998 (1998-06-24)<br>claims 1-3<br>-----                 | 1-21                  |
|           | -/--   |                       |

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

\* Special categories of cited documents :

"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance

"E" earlier document but published on or after the international filing date

"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)

"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means

"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention

"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone

"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.

"&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

12 September 2006

Date of mailing of the international search report

22/09/2006

Name and mailing address of the ISA/

European Patent Office, P.B. 5018 Patentlaan 2  
 NL - 2280 HV Rijswijk  
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
 Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Mill, Sibel

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No  
PCT/EP2006/004435

| C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT |   |                       |
|--|---|-----------------------|
| Category*  | Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages                                  | Relevant to claim No. |
| A  | US 5 185 418 A (FURUKAWA ET AL)<br>9 February 1993 (1993-02-09)<br>abstract<br>column 9, line 63 - line 66<br>----- | 1-21                  |

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/EP2006/004435

| Patent document cited in search report | Publication date | Patent family member(s) | Publication date           |
|--|------------------|-------------------------|----------------------------|
| US 4118367                             | A                | 03-10-1978              | BE 850989 A2 02-08-1977    |
|  |                  |                         | BR 7700718 A 11-10-1977    |
|  |                  |                         | DE 2704506 A1 11-08-1977   |
|  |                  |                         | FR 2340323 A1 02-09-1977   |
|  |                  |                         | GB 1538256 A 17-01-1979    |
|  |                  |                         | IT 1076955 B 27-04-1985    |
|  |                  |                         | JP 52106822 A 07-09-1977   |
|  |                  |                         | NL 7701213 A 09-08-1977    |
|  |                  |                         | OA 5559 A 30-04-1981       |
|  |                  |                         | <hr/>                      |
| US 6372843                             | B1               | 16-04-2002              | AT 215578 T 15-04-2002     |
|  |                  |                         | AU 732312 B2 12-04-2001    |
|  |                  |                         | AU 8634798 A 08-02-1999    |
|  |                  |                         | BG 104066 A 31-01-2001     |
|  |                  |                         | BR 9815506 A 31-10-2000    |
|  |                  |                         | CA 2296039 A1 21-01-1999   |
|  |                  |                         | CN 1268150 A 27-09-2000    |
|  |                  |                         | DE 69804622 D1 08-05-2002  |
|  |                  |                         | DE 69804622 T2 12-09-2002  |
|  |                  |                         | DK 996660 T3 01-07-2002    |
|  |                  |                         | EP 0996660 A1 03-05-2000   |
|  |                  |                         | ES 2172178 T3 16-09-2002   |
|  |                  |                         | WO 9902580 A1 21-01-1999   |
|  |                  |                         | ID 24121 A 06-07-2000      |
|  |                  |                         | JP 3437957 B2 18-08-2003   |
|  |                  |                         | JP 2001512146 T 21-08-2001 |
|  |                  |                         | MA 24603 A1 01-04-1999     |
|  |                  |                         | NO 20000133 A 10-03-2000   |
|  |                  |                         | NZ 502226 A 21-12-2001     |
|  |                  |                         | PL 337949 A1 11-09-2000    |
|  |                  |                         | PT 996660 T 30-08-2002     |
|  |                  |                         | SK 202000 A3 14-08-2000    |
|  |                  |                         | TR 200000843 T2 23-10-2000 |
| TW 502047 B 11-09-2002                 |                  |                         |                            |
| <hr/>                                  |                  |                         |                            |
| US 2004220307                          | A1               | 04-11-2004              | AT 332930 T 15-08-2006     |
|  |                  |                         | BR 0401673 A 18-01-2005    |
|  |                  |                         | CA 2465739 A1 02-11-2004   |
|  |                  |                         | CN 1542038 A 03-11-2004    |
|  |                  |                         | EP 1514892 A1 16-03-2005   |
|  |                  |                         | JP 2004339507 A 02-12-2004 |
|  |                  |                         | MX PA04004077 A 25-01-2005 |
|  |                  |                         | PL 367573 A1 15-11-2004    |
| <hr/>                                  |                  |                         |                            |
| EP 0849333                             | A                | 24-06-1998              | DE 69704605 D1 23-05-2001  |
|  |                  |                         | DE 69704605 T2 02-08-2001  |
|  |                  |                         | JP 3685572 B2 17-08-2005   |
|  |                  |                         | JP 10176080 A 30-06-1998   |
|  |                  |                         | US 5929149 A 27-07-1999    |
| <hr/>                                  |                  |                         |                            |
| US 5185418                             | A                | 09-02-1993              | NONE                       |

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2006/004435

|  |  |                               |
|--|--|-------------------------------|
| <b>A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE</b><br>INV. C08K5/5455 B60C1/00  |  |                               |
| Selon la classification Internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB  |  |                               |
| <b>B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE</b>   |  |                               |
| Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)<br>C08K B60C   |  |                               |
| Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche  |  |                               |
| Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)<br>EPO-Internal, WPI Data, PAJ |  |                               |
| <b>C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS</b>  |  |                               |
| Catégorie*   | Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents   | no. des revendications visées |
| A  | US 4 118 367 A (DAWES ET AL)<br>3 octobre 1978 (1978-10-03)<br>revendications 1,13-15<br>colonne 1, ligne 7 - ligne 10<br>-----  | 1-21                          |
| A  | US 6 372 843 B1 (BARRUEL PIERRE ET AL)<br>16 avril 2002 (2002-04-16)<br>abrégé<br>-----  | 1-21                          |
| A  | US 2004/220307 A1 (WU LU-LIANG)<br>4 novembre 2004 (2004-11-04)<br>revendications 1,5<br>-----   | 1-21                          |
| A  | EP 0 849 333 A (SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES LIMITED) 24 juin 1998 (1998-06-24)<br>revendications 1-3<br>-----<br>-/--   | 1-21                          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents   |  |                               |
| <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe   |  |                               |
| * Catégories spéciales de documents cités:   |  |                               |
| *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent  | *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention  |                               |
| *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date   | *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément   |                               |
| *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)          | *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier |                               |
| *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens   | *&* document qui fait partie de la même famille de brevets   |                               |
| *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée   |  |                               |
| Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée  | Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale   |                               |
| 12 septembre 2006  | 22/09/2006   |                               |
| Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale  | Fonctionnaire autorisé   |                               |
| Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2<br>NL - 2280 HV Rijswijk<br>Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,<br>Fax: (+31-70) 340-3016   | Mill, Sibel  |                               |

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2006/004435

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

| Catégorie* | Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents                      | no. des revendications visées |
|------------|---|-------------------------------|
| A          | US 5 185 418 A (FURUKAWA ET AL)<br>9 février 1993 (1993-02-09)<br>abrégé<br>colonne 9, ligne 63 - ligne 66<br>----- | 1-21                          |

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/EP2006/004435

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche |            | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |            |               |            |
|---|------------|------------------------|---|------------------------|------------|---------------|------------|
| US 4118367                                      | A          | 03-10-1978             | BE 850989 A2                            | 02-08-1977             |            |               |            |
|   |            |                        | BR 7700718 A                            | 11-10-1977             |            |               |            |
|   |            |                        | DE 2704506 A1                           | 11-08-1977             |            |               |            |
|   |            |                        | FR 2340323 A1                           | 02-09-1977             |            |               |            |
|   |            |                        | GB 1538256 A                            | 17-01-1979             |            |               |            |
|   |            |                        | IT 1076955 B                            | 27-04-1985             |            |               |            |
|   |            |                        | JP 52106822 A                           | 07-09-1977             |            |               |            |
|   |            |                        | NL 7701213 A                            | 09-08-1977             |            |               |            |
|   |            |                        | OA 5559 A                               | 30-04-1981             |            |               |            |
|   |            |                        | <hr/>                                   |                        |            |               |            |
| US 6372843                                      | B1         | 16-04-2002             | AT 215578 T                             | 15-04-2002             |            |               |            |
|   |            |                        | AU 732312 B2                            | 12-04-2001             |            |               |            |
|   |            |                        | AU 8634798 A                            | 08-02-1999             |            |               |            |
|   |            |                        | BG 104066 A                             | 31-01-2001             |            |               |            |
|   |            |                        | BR 9815506 A                            | 31-10-2000             |            |               |            |
|   |            |                        | CA 2296039 A1                           | 21-01-1999             |            |               |            |
|   |            |                        | CN 1268150 A                            | 27-09-2000             |            |               |            |
|   |            |                        | DE 69804622 D1                          | 08-05-2002             |            |               |            |
|   |            |                        | DE 69804622 T2                          | 12-09-2002             |            |               |            |
|   |            |                        | DK 996660 T3                            | 01-07-2002             |            |               |            |
|   |            |                        | EP 0996660 A1                           | 03-05-2000             |            |               |            |
|   |            |                        | ES 2172178 T3                           | 16-09-2002             |            |               |            |
|   |            |                        | WO 9902580 A1                           | 21-01-1999             |            |               |            |
|   |            |                        | ID 24121 A                              | 06-07-2000             |            |               |            |
|   |            |                        | JP 3437957 B2                           | 18-08-2003             |            |               |            |
|   |            |                        | JP 2001512146 T                         | 21-08-2001             |            |               |            |
|   |            |                        | MA 24603 A1                             | 01-04-1999             |            |               |            |
|   |            |                        | NO 20000133 A                           | 10-03-2000             |            |               |            |
|   |            |                        | NZ 502226 A                             | 21-12-2001             |            |               |            |
|   |            |                        | PL 337949 A1                            | 11-09-2000             |            |               |            |
|   |            |                        | PT 996660 T                             | 30-08-2002             |            |               |            |
|   |            |                        | SK 202000 A3                            | 14-08-2000             |            |               |            |
|   |            |                        | TR 200000843 T2                         | 23-10-2000             |            |               |            |
|   |            |                        | TW 502047 B                             | 11-09-2002             |            |               |            |
|   |            |                        | <hr/>                                   |                        |            |               |            |
|   |            |                        | US 2004220307                           | A1                     | 04-11-2004 | AT 332930 T   | 15-08-2006 |
|   |            |                        |   |                        |            | BR 0401673 A  | 18-01-2005 |
|   |            |                        |   |                        |            | CA 2465739 A1 | 02-11-2004 |
| CN 1542038 A                                    | 03-11-2004 |                        |   |                        |            |               |            |
| EP 1514892 A1                                   | 16-03-2005 |                        |   |                        |            |               |            |
| JP 2004339507 A                                 | 02-12-2004 |                        |   |                        |            |               |            |
| MX PA04004077 A                                 | 25-01-2005 |                        |   |                        |            |               |            |
| PL 367573 A1                                    | 15-11-2004 |                        |   |                        |            |               |            |
| <hr/>   |            |                        |   |                        |            |               |            |
| EP 0849333                                      | A          | 24-06-1998             | DE 69704605 D1                          | 23-05-2001             |            |               |            |
|   |            |                        | DE 69704605 T2                          | 02-08-2001             |            |               |            |
|   |            |                        | JP 3685572 B2                           | 17-08-2005             |            |               |            |
|   |            |                        | JP 10176080 A                           | 30-06-1998             |            |               |            |
|   |            |                        | US 5929149 A                            | 27-07-1999             |            |               |            |
| <hr/>   |            |                        |   |                        |            |               |            |
| US 5185418                                      | A          | 09-02-1993             | AUCUN                                   |                        |            |               |            |